

PRODUIRE UNE OFFRE LOCATIVE PRIVÉE ACCESSIBLE AVEC UN PRÊT ATTRACTIF À LONG TERME

Un financement pour investir sur les territoires de la Guadeloupe,
de la Guyane et de la Martinique

BÉNÉFICIAIRES ET CONDITIONS LIÉES AU LOGEMENT



- **Propriétaires bailleurs**, y compris les sociétés civiles immobilières (SCI) composées uniquement de personnes physiques

→ Le(s) logement(s) se situe(nt) en centres-villes/centres-bourgs de la Guadeloupe, Guyane, Martinique

OPÉRATIONS FINANÇABLES



- L'acquisition de terrain ou construction de logements
- L'acquisition de logements neufs ou anciens avec ou sans travaux
- L'acquisition de locaux ou d'immeubles en vue de leur transformation en logements
- La réhabilitation de logements



NATURE ET CARACTÉRISTIQUES DE L'AIDE

- Prêt amortissable de 35 à 40 % du prix de revient TTC
- Taux d'intérêt nominal annuel : 0,25 %
- Durée de remboursement : dans la limite de 40 ans



**Un crédit vous engage et doit être remboursé.
Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.**



Les financements sont accordés par Action Logement Services dans la limite du montant maximal des enveloppes disponibles.



BON À SAVOIR !

- Prêt sans frais de dossier
- Des candidats locataires salariés proposés par Action Logement
- Les logements financés doivent faire l'objet d'un conventionnement Anah. Le bailleur s'engage à respecter des plafonds de loyer et louer auprès de locataires sous conditions de ressources.



+ D'INFOS

>> Consultez notre site
Internet :
[actionlogement.fr/
oultre-mer](http://actionlogement.fr/oultre-mer)



CONTACTEZ-NOUS

- Guadeloupe : 05 90 82 38 71
- Guyane : 05 94 31 25 67
- Martinique : 05 96 75 31 31